

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SEANCE**

**Séance du 06 octobre 2021 à 20 heures 00 minutes
Mairie - Salle du Conseil Municipal**

Présents :

M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme CINIÉ Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, M. GIRARDOT Pierre-Yves, Mme GONIN Nadine, Mme KLEIN Brigitte, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, M. THEVENARD Philippe

Procuration(s) :

Mme BENKEDER Mina donne pouvoir à Mme DIENNET Elise, M. BERNARD Sylvain donne pouvoir à M. PESNEL Fabrice, Mme SAUZY Angélique donne pouvoir à M. GARNIER Gilles

Excusé(s) :

Mme BENKEDER Mina, M. BERNARD Sylvain, Mme SAUZY Angélique

Secrétaire de séance : M. PORTHE Guillaume

Président de séance : M. GARNIER Gilles

1 - Compte-rendu de la séance de conseil municipal du 2 septembre 2021

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 2 septembre 2021, se prononcent sur son adoption.

VOTE : Adopté à l'unanimité

2 - Compte-rendu des réunions de structures intercommunales

CCDSV réunion de la commission mobilité : Examen d'une possible évolution du tarif des transports scolaires de 30€ actuellement à 60 € pour la rentrée prochaine. Ce nouveau tarif sera débattu en Conseil Communautaire. En contrepartie les abonnés au transport scolaire bénéficieraient d'un avantage sur les tarifs Saônibus. Pour information le coût du transport scolaire annuel par enfant est de 600 €.

CCDSV réunion de la commission Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : Un bilan 2020 du traitement des déchets a été présenté. La qualité du tri sur le territoire de la CCDSV se classe plutôt bien par rapport à l'ensemble du territoire national, des améliorations peuvent encore être apportées.

Elaboration d'un programme d'actions pour 2021 – 2026, issues de propositions tirées d'une consultation citoyenne.

Réunion du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) : Le bureau du SCoT s'est réuni pour traiter du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

Présentation d'une nouvelle nomenclature comptable M57, qui sera applicable aux collectivités locales à partir de janvier 2022.

Présentation des grandes lignes de la loi « résilience sur l'imperméabilisation des sols » : L'objectif est de diviser par deux, en 10 ans, l'augmentation des surfaces imperméabilisées en zones agricoles (A) et naturelles (N), par rapport aux 10 années passées.

Création d'une nouvelle strate de travail sur le plan de l'aménagement des territoires avec les « inter-SCoT » : 13 SCoT devront travailler pour une mise en cohérence de leurs schémas respectifs, ruraux ou métropolitains.

3 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire en matière de commande publique

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Remplacement d'un poteau incendie Route de la Dombes (suite accident routier – indemnisé par assurance)	SUEZ Eau France	3 165,77 €
Fourniture et pose armoire réfrigérée Cantine scolaire	Durafrroid	2 198,79 €

4 - Compte-rendu des décisions du Maire, prises en matière de droit de préemption urbain

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions rendues en matière de droit de préemption urbain durant les mois de septembre 2021.

5 - Décision modificative budgétaire numéro 2 du budget principal 2021

Monsieur le Maire rappelle que lors des phases préparatoires de l'opération de réhabilitation de l'espace Raymond SANLOUP, différentes études ont été réalisées afin de définir les besoins et contraintes du projet :

- étude de l'accessibilité,
- étude de sol,
- modélisation acoustique,
- recherche de plomb et d'amiante.

Pour un montant total de 12 438€

Ces dépenses ont été affectées à un compte budgétaire provisoire : le 2031 Frais d'étude.

Ces frais d'études doivent être, soit amortis s'ils ne sont pas suivis de travaux, soit basculés sur le même compte budgétaire que les travaux, une fois que ceux-ci ont commencés.

Nous sommes dans le cas où il faut basculer ces frais d'études sur le même compte que les travaux, ces écritures de régularisation nécessitent une inscription budgétaire préalable.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter les modifications budgétaires telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

Imputation	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Chapitre 041 / Article 2031 : frais d'études	12 438 €			
Chapitre 041 / Article 21318 : Autres bâtiments publics		12 438 €		
TOTAL	12 438 €	12 438 €	0 €	0 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Travaux en cours :

Espace Raymond SANLOUP : toute la partie démolition et démontage est faite. A cette occasion il a été constaté un dégât des eaux au niveau de la toiture de la petite salle, les eaux de ruissellement ont abimé certains panneaux d'isolation phonique. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assureur.

Le démontage du parquet a révélé l'existence d'une dalle surélevée sous toute sa surface. L'architecte va étudier avec le carreleur la meilleure solution pour unifier la hauteur du sol.

Il a également été découvert que lors de la construction de la grande salle, les murs n'ont pas été ferrillés, ni solidarités avec la structure. Des devis ont été demandés pour consolider ces murs.

Le pignon sud commence déjà à être reconstruit.

Le bac acier pour la toiture ne sera livrable que début novembre soit avec un mois de retard sur le planning initial.

Proposition est faite d'avancer le bar lors du remontage, c'est une demande de certaines associations, afin de laisser un plus grand espace de circulation pour les personnes qui servent à la buvette.

Devis pour le chauffage du local des pompiers : L'entreprise SEVE a été consultée ainsi que l'entreprise DLPE : chacune a proposé deux types d'équipements différents : soit chauffage électrique par fluide caloporteur soit radiateurs électriques rayonnants. Le choix du Conseil se porte sur les radiateurs rayonnants et sur l'offre de l'entreprise SEVE, pour 661, 44 € TTC.

Tennis Route de la Dombes : deux devis ont été demandés pour déplacer la commande d'éclairage extérieur, afin qu'elle ne soit accessible que par les joueurs. C'est la proposition formulée par la RSE qui est retenue pour 433,72 € TTC.

La RSE a également proposé un devis pour l'installation et la dépose des illuminations de fin d'année. Le tarif est maintenu par rapport aux années précédentes : 1 132 € TTC, cette proposition est retenue à l'unanimité.

7 - Questions diverses :

Durées et tarifs des concessions du cimetière : Monsieur le Maire propose d'étudier de nouvelles durées et de nouveaux tarifs pour les concessions dans le cimetière. Il propose de ramener les durées de concession à 15 et 30 ans comme pour le columbarium, ceci afin de faciliter les recherches d'ayants droits lors des renouvellements. Une consultation sera faite auprès des communes environnantes pour connaître les durées et tarifs pratiqués sur le territoire. Le sujet sera ensuite

proposé au débat lors d'un prochain conseil municipal.

Distribution des bacs de tri sélectif : les bacs seront distribués la semaine du 8 au 14 novembre pour la Commune de Savigneux. La majorité des usagers seront invités à venir retirer leur bac sur le lieu de stockage. Pour les personnes de plus de 70 ans et les personnes à mobilité réduite, la CCDSV organisera des livraisons. Le CCAS a travaillé à l'établissement d'une liste des foyers concernés.

Ouverture d'un point retrait drive Chemin de Châve : deux habitantes de Savigneux ont sollicité l'avis de la municipalité sur la mise en place d'un point de retrait de marchandises vendues en ligne. Compte tenu du classement du secteur en zone agricole, de l'étroitesse des voies concernées, le lieu semble peu approprié et une majorité de membres du conseil municipal se prononce contre ce projet (8 voix contre / 7 voix pour).

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : les enjeux et le fonctionnement du plan sont exposés aux membres du conseil et les attributions de rôles dans ce plan sont mises à jour.

Bail locatif pour antenne relais : les propositions de reprise de bail faites par la société Valocôme sont exposées aux membres du Conseil Municipal. Celui-ci se montre unanimement favorable pour signer une convention avec Valocôme pour le terrain Dérontay, à titre d'essai ; le rapport actuel pour ce terrain étant peu élevé.

Extension zone en Prêle : par suite de sollicitations quant à l'extension de la zone En Prêle et de la création d'un barreau routier ayant vocation à réduire la circulation sur la Route de Beauregard, une proposition a été envoyée par la CCDSV. Monsieur le Maire en donne lecture aux membres du Conseil Municipal. Un débat s'ensuit entre les membres du Conseil afin de définir au mieux les enjeux, mais également les différentes mécaniques et stratégies liées à ce dossier complexe.

Le SIEA a fait une étude sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente et du groupe scolaire. En ce qui concerne la salle polyvalente, les contraintes de charges déjà mobilisées pour son insonorisation acoustique interdisent ce type de projet. En ce qui concerne l'école, une étude plus poussée serait souhaitable pour guider la réflexion du Conseil sur un tel projet.

Le Football Club des Mille étangs a fait part de son projet de faire installer des panneaux publicitaires sous la main courante qui borde le stade. Un grillage sera installé pour protéger ces panneaux. Le Conseil est favorable à ce projet, mais souhaite que l'attention du club soit attirée sur la nécessité de conserver une hauteur suffisante par rapport au sol afin ne pas gêner les opérations d'entretien de la pelouse.

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 4 novembre 2021.

La séance est levée à 23h45.

Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,
Gilles GARNIER



Commune de Savigneux